

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER

## RÈGLEMENT N° 2023-367

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2015-243 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

**ATTENDU QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil municipal en matière de fixation de la rémunération;

**ATTENDU QUE** la Ville de Port-Cartier est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux;

**ATTENDU QUE** le règlement a pour but d'ajuster l'indexation annuelle de la rémunération des élus afin de diminuer l'impact du taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion accompagné de la présentation du projet de règlement a été donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2023;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (précitée) ont été respectées;

#### À CES CAUSES,

Le Conseil municipal de la Ville de Port-Cartier décrète ce qui suit :

- 1. Préambule :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. Modification :** L'article 6.1 du règlement n° 2015-243, intitulé *Règlement sur le traitement des élus* est remplacé par l'article suivant :
  - 6.1 Exception :** Nonobstant l'article 6, le taux d'indexation est fixé à 2 % pour l'exercice financier 2024. L'indexation selon les paramètres de l'article 6 reprendra à l'exercice financier suivant.
- 3. Entrée en vigueur :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**FAIT ET PASSÉ À PORT-CARTIER,** ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

\_\_\_\_\_  
Alain THIBAUT  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ  
Greffière

\_\_\_\_\_  
Alain THIBAUT  
Maire

Avis de motion et présentation du projet de règlement :	2023-11-13
Avis public annonçant la séance d'adoption :	2023-11-14
Adoption du règlement :	2023-12-11
Promulgation :	2023-12-12
Entrée en vigueur du règlement :	2023-12-12

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ  
Greffière

\_\_\_\_\_  
Alain THIBAUT  
Maire